



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 30/01/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**DES****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****du 7 février 2018****--- o0o ---**

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A**Délibération n°7****DELIBERATION****Rapporteur : M. le Maire**

Objet : Location d'un terrain par la commune de TARTAS – pour un ensemble de parcelles « section A n° 1143, 1442 et 1445 » - superficie 16 898 m²

Dans le cadre de différentes activités qui peuvent se dérouler sur le site d'OUS PINS et ou la plaine des sports, il est proposé à notre assemblée :

De louer pour l'année un ensemble de parcelles cadastrées section A n° 1143, 1442 et 1445 » d'une superficie de 16 898 m²

De préciser que le montant de la location annuelle est fixé à une fourchette de 600 € à 1 200 € à l'année.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tout document s'y rapportant

Le descriptif des parcelles est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après en avoir délibéré**Oui l'exposé du rapporteur**

.../...



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour louer pour l'année un ensemble de parcelles cadastrées section A n° 1143, 1442 et 1445 » d'une superficie de 16 898 m².

PRECISE que le montant de la location annuelle est fixé à une fourchette de 600 € à 1 200 € l'année.
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tout document s'y rapportant.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.